

CONSEIL DE QUARTIER SAINT-PLACIDE

Réunion du mercredi 23 mars 2022

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Monsieur Alain DAVEZAC, Président, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller régional d'île de France, en date du vendredi 11 mars 2022, les membres du Conseil de Quartier Saint-Placide se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain DAVEZAC, le mercredi 23 mars 2022 à 18h30.

Membres présents :

1^{er} collège (Elus et Personnalités Qualifiées) :

Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire ;

Monsieur François ABELANET, Personnalité Qualifiée.

2^e collège (Associations) :

Monsieur Nathanaël NAPOLI (Association de commerçants Saint-Placide - Cherche-Midi) ;

Monsieur Kheir MAYOUF (Association des parents d'élèves de la rue Littré).

3^e collège (Habitants) :

Madame Marie-Hélène DEPETRINI, membre titulaire ;

Madame Ernestine NGO MELHA, membre suppléant ;

Madame Françoise VUCEKOVIC, membre suppléant.

Monsieur Alain DAVEZAC, Président.

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'arrondissement donne son pouvoir à Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire.

Membres excusés

1^e collège :

Monsieur Bruno BOUCHAUD, Personnalité Qualifiée.

2^e collège :

Madame Sophie de VILLENEUVE (Accueil Louise et Rosalie) ;

Madame Caroline-Anne LISFRANC (Abracadapain) ;

3^e collège :

Madame Nathalie DENOYES, membre titulaire ;

Madame Françoise MATHIEU, membre titulaire ;

Monsieur Olivier DUBOIS, membre titulaire.

Introduction :

Alain DAVEZAC accueille les membres du Conseil et les remercie de leur présence. Il signale que Marie GONDRAN de ROBERT représentante de l'association des parents d'élèves de la rue Littré est remplacée par Kheir MAYOUF et lui souhaite la bienvenue.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021 ;
2. Concertation sur les grandes orientations du PADD ;
3. Débriefing de la réunion du 9 mars sur les projets d'aménagement des rues Vaugirard, Littré, et Blaise Desgoffe ;
4. Budget participatif : point sur les projets déposés pour l'arrondissement ;
5. Point sur les projets cendriers, tote bags, et « petits projets » pouvant entrer dans le cadre d'un financement par le budget du Conseil de Quartier ;
6. Point sur la propreté du quartier et l'organisation d'une marche exploratoire ;
7. Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Concertation sur les grandes orientations du PADD

La Coordinatrice rappelle qu'en novembre 2021, le Conseil de Paris a débattu sur les grandes orientations qui figureront dans le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de Paris. Elle précise que ce document socle du PLU définit le développement du territoire et prend en compte la dimension « bioclimatique » du projet. Il va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire.

Suite à la concertation sur le diagnostic territorial réalisé en 2021, la révision du PLU amorce à présent une 2^e étape avec celle sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Une première réunion d'information organisée par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris s'est tenue à la Mairie du 6^e le lundi 24 janvier 2022 suivie le lendemain par une séance de formation à destination des Conseillers de Quartier.

Du 21 janvier au 1^{er} avril 2022, les 9 orientations du PADD (nature en ville, réduction de l'empreinte carbone, santé environnementale, logement pour tous, Paris, ville capitale, ville productive, quartier du ¼ d'heure, paysages parisiens et transformation) ainsi que les actions correspondantes proposées par la Ville de Paris sont soumises à l'avis des Parisiens. Ainsi, les Conseillers peuvent contribuer individuellement en allant sur le site id.ee.paris.fr. Ils auront alors la possibilité de classer par ordre de priorité ces 9 orientations mais également d'en proposer une nouvelle. Les Conseillers peuvent aussi contribuer au nom du Conseil de Quartier mais il conviendra dans ce cas de se mettre d'accord sur la rédaction en commun d'un document appelé « Cahier d'acteur ».

François ABELANET incite les Conseillers à donner leur avis sur les grandes orientations du PADD.

3/ Débriefing de la réunion du 9 mars sur les projets d'aménagement des rues Vaugirard, Littré, et Blaise Desgoffe

Le Président rappelle qu'une réunion publique sur l'aménagement des rues Vaugirard, Littré et Blaise Desgoffe s'est tenue en Mairie le 9 mars en présence de David Belliard, Adjoint à la Maire de Paris en charge des transports et des mobilités, ainsi que du service de la Voirie. Il indique que tous les Conseillers présents aujourd'hui ont assisté à cette réunion. Il donne la parole à Florence de VARAX afin qu'elle explique le contexte.

Florence de VARAX précise qu'à l'occasion de cette réunion plusieurs options ont été présentées par la Mairie de Paris :

- l'option 1 qui consiste à conserver la situation actuelle (coronapiste) ;
- l'option 2 qui propose une modification des sens de circulation avec la création d'un « barreau de rue » réservé aux vélos entre les rues Littré et B. Desgoffe, entraînant des modifications de sens des rues. Sur ce point, plusieurs possibilités sont envisagées.

À l'issue d'échanges très animés au sein du public présent, qui ont mis en évidence les craintes et les attentes des riverains de la rue de Vaugirard et qui ont montré que la très grande majorité des habitants désapprouve la situation actuelle considérée comme dangereuse, la Mairie du 6^e propose un projet alternatif : une Vélorue, en environnement apaisé, réservée aux vélos et aux riverains, conservant ainsi le sens actuel de circulation. Ce nouveau projet a l'intérêt de ne solliciter ni les petites rues Ferrandi et Littré, ni la rue Blaise Desgoffe, et donc de ne pas compromettre le projet de la « rue aux écoles » rue Littré.

François ABELANET explique en quoi consiste l'option 2.1 : à partir de la rue de Rennes, la circulation automobile emprunterait la rue Littré puis la rue de Vaugirard à gauche en direction du Boulevard du Montparnasse. La partie de la rue de Vaugirard comprise entre Ferrandi / Desgoffe et Saint-Placide / Rennes serait accessible par les rues du Cherche-Midi et Jean Ferrandi, ainsi que par la rue Blaise Desgoffe dont le sens serait inversé (à partir de la rue de Rennes). Il insiste pour que cette option soit comprise. Il estime par ailleurs que l'option alternative n'est pas viable car elle ne modifierait pas les habitudes des automobilistes et qu'en fine cela ne changerait rien à la situation actuelle.

Marie-Hélène DEPETRINI considère quant à elle qu'il y a une diabolisation de la voiture à Paris alors qu'il convient de cohabiter tous ensemble. Elle craint également que la Ville de Paris passe en force sans prendre en compte les avis des riverains.

Ernestine NGO MELHA est favorable à l'option alternative et souhaite être consultée et associée aux différentes étapes du projet. Elle estime par ailleurs que des études complémentaires doivent être effectuées.

Le Président explique qu'avec l'option 2.1 lors des futurs travaux du 110 rue de Vaugirard, les camions passeraient par la rue Littré ce qui n'est pas en adéquation avec une rue apaisée.

Kheir MAYOUF rappelle qu'« Airparif » a identifié la rue de Vaugirard comme étant très polluée. Il estime qu'il convient d'expérimenter les différentes options pour étudier le niveau de pollution avant tous travaux. Il ajoute que la rue Littré est dotée d'un compteur de voitures et précise qu'elle doit rester apaisée dans l'optique d'une rue aux écoles.

Le Président abonde dans son sens et regrette que des études complémentaires ne soient pas envisagées avant les travaux. Il ajoute qu'« Airparif » doit vérifier également le niveau de pollution du projet Maine-Montparnasse en espérant que des études d'impact seront menées.

Le Président propose aux membres du Conseil d'émettre un vœu relatif aux propositions d'aménagement et de circulation de la Coronapiste de la rue de Vaugirard. Il souhaite en effet d'une part, intégrer l'option alternative au débat, d'autre part, prendre le temps de la concertation et que les acteurs économiques et sociaux soient enfin consultés avant d'entamer les travaux.

Il rappelle qu'à l'automne 2020 pour faire face à un développement exponentiel de la circulation cycliste, la Mairie de Paris a aménagé plusieurs pistes de circulation dites Coronapistes dont la rue de Vaugirard. Entre le Bd Montparnasse et le carrefour Saint Placide se côtoient ainsi deux pistes cyclables à contresens, et une voie automobile à sens unique vers la Seine.

Cet aménagement provisoire a aujourd'hui plusieurs impacts négatifs.

L'habitat et l'activité riverains concentrent un nombre très important de maisons de retraite et d'établissements d'enseignement ; l'essentiel des utilisateurs piétons sont donc enfants et leurs accompagnants et personnes âgées. Les risques et incidents de collision sont en hausse notable.

Le caractère « provisoire » (mobilier urbain de seconde main) et des incongruités de l'aménagement (piste cyclable sur trottoir) entraînent des difficultés réelles pour des opérations pourtant indispensables telles que le ramassage des poubelles, l'accès aux parkings, le stationnement pour livraisons...

Le 9 mars dernier la Mairie de Paris représentée par David Belliard, Adjoint à la Maire de Paris, en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie, est venue présenter en Mairie du 6^e arrondissement trois options d'aménagement et circulation de la rue de Vaugirard : maintien de la coronapiste (option 1) ou création d'un « barreau entre les rues Littré et Blaise Desgoffe » avec deux variantes modifiant les sens de circulation (option 2.1 et 2.2) des rues de Vaugirard, Littré, et Blaise Desgoffe.

La majorité des réactions exprimées par les riverains présents et ayant pris la parole a été le scepticisme, la critique, et le refus.

Ont été ainsi évoqués – outre le refus de l'aménagement actuel pour les raisons déjà évoquées :

- la contradiction qu'il y aurait entre le concept de « rue aux écoles » mis en œuvre rue Littré, et une hausse notable de circulation en cas de modification du sens de circulation,
- l'impossibilité technique de modifier le sens de la rue Blaise Desgoffe sans raboter des trottoirs déjà étroits,
- les déports de sur-circulation vers les rues du Cherche Midi, Sèvres, et Rennes,
- la difficulté d'absorption des circulations liées aux travaux à venir au 110 rue de Vaugirard.

Au cours de cette réunion la Mairie du 6^e a proposé un projet alternatif de « vélorue » sur l'ensemble de la partie de la rue de Vaugirard comprise entre le boulevard du Montparnasse et le carrefour Saint-Placide. Cette « vélorue » serait préservée des automobilistes de transit qui devront en priorité emprunter le boulevard du Montparnasse, la rue de Rennes, ou la rue de Sèvres. Elle conserverait le sens unique actuel de circulation automobile dans un environnement apaisé, et améliorerait la cohabitation entre automobiles et vélos.

Au vu de ces propositions et positions exprimées, le Conseil de Quartier Saint Placide émet le vœu suivant :

« Le Conseil de Quartier Saint Placide exprime dans ce vœu le souhait que le calendrier d'étude des projets d'aménagement et de circulation de la rue de Vaugirard soit ajusté pour prendre en compte une réelle consultation et concertation avec l'ensemble des parties concernées : riverains, établissements d'enseignement, maisons de retraite, commerces et services... et qu'aucun des travaux appropriés ne soit engagé avant la conclusion de cette phase de concertation. »

Le Conseil de Quartier Saint Placide souhaite par ailleurs que la nouvelle proposition déposée le 9 mars dernier par la Mairie du VIème arrondissement soit intégrée dans le processus en complément et au même titre que les trois propositions de la Ville de Paris.

Les Conseillers adoptent ce vœu à la majorité des votants.

4/ Budget participatif : point sur les projets déposés pour l'arrondissement

Le Président a souhaité inviter Baptiste PINEAU de l'association « Le Grand Littré » afin qu'il ait l'opportunité de présenter son association, et lui donne la parole.

Baptiste PINEAU explique que cette association vient d'être créée et qu'elle a pour objectif d'améliorer le cadre de vie du quartier Saint-Placide. Il indique avoir déposé des projets au Budget participatif 2022 dont notamment un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) à la crèche Sèvres d'Esperem pour les familles du 6^e, la révélation d'un petit jardin à l'angle Littré-Vaugirard, un 6^e arrondissement sans mégots etc. Il indique son souhait d'appuyer le Conseil de Quartier dans son objectif d'un quartier propre.

Il constate que certains de ces projets vont dans le sens des objectifs du Conseil de Quartier, et indique qu'il souhaite travailler avec l'association pour des futurs évènements de quartier.

5/ Point sur les projets cendriers, tote bags, et « petits projets » pouvant entrer dans le cadre d'un financement par le budget du Conseil de Quartier

Le Président invite les Conseillers à donner des idées de projets d'investissement ou le cas échéant y réfléchir pour la prochaine séance.

Florence de VARAX soumet l'idée d'installer une boîte à livres en bas de la rue Littré. Françoise VUCEKOVIC abonde dans son sens et Kheir MALOUF souhaite qu'elle soit destinée aux enfants. François ABELANET propose d'en installer une deuxième au bout de la rue du Regard.

Florence de VARAX signale que la dernière borne milliaire de Paris indiquant la distance de « mille toises » avec le parvis de Notre-Dame, se trouve à l'angle Littré-Vaugirard. L'idée serait de la protéger et de la mettre en valeur en installant un cartel explicatif.

Marie H  l  ne DE PETRINI pr  sente un projet de v  g  tation d'un pied d'arbre en face du kiosque    journaux situ   au coin du Boulevard de Montparnasse et de la rue de Rennes. Ce projet encore embryonnaire a re  u il y a quelques mois l'aval de la Ville de Paris. Plusieurs r  unions de travail ont permis de mieux d  finir les   l  ments techniques et les besoins en financement du projet. Le Pr  sident indique qu'il est possible au Conseil de Quartier d'apporter une contribution au financement d'un tel projet concret qui correspond bien aux objectifs partag  s de propret   et d'esth  tique port  s tant par l'Arrondissement que par la Ville.

Nathana  l NAPOLI indique qu'il discute r  guli  rement avec les commer  ants du quartier afin de r  fl  chir    l'organisation d'animations tel l'ap  ro des voisins. Il pr  cise qu'ils vont bient  t se r  unir pour avancer sur ce sujet et qu'il fera un compte rendu avec les diff  rentes id  es lors de la prochaine s  ance du Conseil. Florence de VARAX rappelle qu'il conviendra de d  cider des projets et des besoins lors de cette prochaine s  ance.

6/ Point sur la propret   du quartier et l'organisation d'une marche exploratoire

Le Pr  sident propose d'organiser une marche exploratoire propret   afin d'identifier les endroits probl  matiques et transmettre un compte rendu au service de la propret   du 6  . Il indique qu'il conviendra en amont de d  finir un parcours. Il invite les Conseillers    noter les points sensibles qu'ils peuvent constater en se baladant.

Les Conseillers se mettent d'accord pour effectuer cette marche au mois de mai.

L'ordre du jour   tant   puis  , Alain DAVEZAC l  ve la s  ance    20h30.



Alain DAVEZAC

Pr  sident du Conseil de Quartier